



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 30 AOÛT 2018

20 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 août 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 30 août 2018 à 20 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I - Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal du 5 juillet 2018

Délibérations

1. Réhabilitation Salle Associative – Avenant n° 1 lot 3 Menuiserie
2. Demande de subvention Pays Loire Touraine
3. Demande de subvention ONAC d'Indre-et-Loire
4. Création d'un Poste Adjoint Technique Territorial et suppression d'un poste ATTP de 2^{ème} classe
5. Convention de stage aux écoles - Etudiante – CFPC de Montoire sur-le-Loir et la Commune

Divers

Luminaire de l'Eclairage Public

Bilan Agronomique 2017 - Arjowiggins

ALSH Villedomer rentrée septembre 2018

Monthodon fait son cirque

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVAULT Michel, Monsieur PEDRONO Sébastien

Absents excusés : Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame MESNIL Marie

Absente : Madame CHANTELOUP Karine

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

II - Délibération du Conseil Municipal

RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - LOT 3 MENUISERIE MES AVENANT N° 1 - DE_2018_049

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 14 juin 2018 n° 2018_038bis attribuant les marchés de travaux de réhabilitation d'une salle associative « 7.rue des Violettes » et autorisant le maire à signer les offres,

Vu le marché n° 201805 pour le lot n° 3 « menuiserie » en date du 6 juillet 2018 avec l'entreprise MES – 1.rue du Commerce – 37110 Monthodon,

Vu le projet d'avenant n° 1 relatif à l'incorporation des volets roulants sur bâti de fenêtres de la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de la modification des travaux évoqués ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 en plus-values avec l'Entreprise MES – 1.rue du Commerce – 37110 Monthodon, qui se décompose comme suit :

Montant.....	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Marché initial Lot 3...	42 124.54 €	8 424.91 €	50 549.45 €
Avenant n° 1	1 050.40 €	210.08 €	1 260.48 €
Nouveau marché	43 174.94 €	8 634.99 €	51 809.93 €

Résultat du vote : Adopté
 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
 Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/08//2018,
 de la réception le 31/08/2018 - Et de l'affichage le 31/08/2018
 Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
 N° 037-213701550-20180830-DE_2018_049-DE

DEMANDE SUBVENTION PAYS LOIRE TOURAINE SALLE ASSOCIATIVE LE SENTIER - DE_2018_050

Monsieur le Maire :

Rappelle la délibération n° 2017-069 adoptant le projet de réhabilitation d'une salle associative sise, 7 rue des Violettes – le Sentier,

Indique que les travaux envisagés pour la réhabilitation de la salle associative peuvent-être éligibles à une subvention de la Région Pays Loire Touraine à hauteur de 36 976.51€ dans le cadre de la performance énergétique et réduction du coût de production,

Propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Pays Loire Touraine pour les travaux de réhabilitation de la salle associative 7 rue des Violettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Pays Loire Touraine pour les travaux de réhabilitation de la salle associative 7 rue des Violettes.

Arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	172 861.59 €	DETR	52 166.00 €
Etudes	15 836.00 €	FDSR Socle	6 809.00 €
		FDSR Projet	31 821.00 €
		Pays Loire Touraine	36 976.51 €
		CEE	18 856.88 €
		Emprunt – Autofinancement	42 068.20 €
TOTAL	188 697.59 €	TOTAL	188 697.59 €

L'opération est inscrite au budget communal 2018.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/08//2018,
de la réception le 31/08/2018 - Et de l'affichage le 31/08/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180830-DE_2018_050-DE

DEMANDE SUBVENTION ONAC RENOVATION MONUMENT AUX MORTS - DE_2018_051

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération de rénovation du monument aux morts. Le montant de cette opération s'élève et se décompose comme suit :

L'entreprise Drouillé Alicia pour un montant de 3 145.50 € HT (dépose des plaques anciennes – repose de 4 plaques – gravure en or de tous les noms) ;

Elle propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de l'ONAC (office national des anciens combattants et victimes de guerre) pour cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, accepte de solliciter une subvention auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) pour l'opération de rénovation du monument aux morts pour un montant global de 3 145.50 € HT.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/08//2018,
de la réception le 31/08/2018 - Et de l'affichage le 31/08/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180830-DE_2018_051-DE

SUPPRESSION D'UN POSTE A.T.T.P ET CRÉATION D'UN POSTE A.T.T - DE_2018_052

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu la délibération n° 2017_040 du 31 juillet 2017 créant un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe à raison de 32/35^{ème},

Vu l'arrêté n° ARI_2018_21 portant sur la mise en retraite de l'agent attaché à ce poste,

Vu l'incertitude sur le maintien des classes scolaires de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Je vous propose donc :

1. De supprimer le poste d'ATTP de 2^{ème} Classe à raison de 32/35^{ème}. au 31 août 2018,
2. De créer un poste d'Adjoint Technique Territorial C. à raison de 15.00 /35^{ème} par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2018,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- De supprimer le poste d'ATTP de 2^{ème} Classe à raison de 32/35^{ème} au 31 août 2018.
- De créer le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions de surveillance de cour au sein des écoles, ménages aux bâtiments communaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15/35^{ème}.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 – Indice Majoré 325 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/08//2018,
de la réception le 31/08/2018 - Et de l'affichage le 31/08/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180830-DE_2018_052-DE

DEMANDE SUBVENTION CONTRAT PAYS LOIRE TOURAINE SALLE ASSOCIATIVE LE SENTIER - DE_2018_053

Monsieur le Maire :

Rappelle la délibération n° 2017-069 adoptant le projet de réhabilitation d'une salle associative sise, 7 rue des Violettes – le Sentier,

Indique que les travaux envisagés pour la réhabilitation de la salle associative peuvent-être éligibles à une subvention Régionale au titre du Contrat Régional De Solidarité Territoriale du Pays Loire Touraine 2018-2024 à hauteur de 36 976.51€,

Propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Pays Loire Touraine pour les travaux de réhabilitation de la salle associative 7 rue des Violettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention Régionale auprès de la Région au titre du Contrat Régional De Solidarité Territoriale - Pays Loire Touraine 2018 - 2024 pour les travaux de réhabilitation de la salle associative 7 rue des Violettes.

Arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	172 861.59 €	DETR	52 166.00 €
Etudes	15 836.00 €	FDSR Socle	6 809.00 €
		FDSR Projet	31 821.00 €
		Pays Loire Touraine	36 976.51 €
		CEE	18 856.88 €
		Emprunt – Autofinancement	42 068.20 €
TOTAL	188 697.59 €	TOTAL	188 697.59 €

L'opération est inscrite au budget communal 2018.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11/09/2018,
de la réception le 11/09/2018 - Et de l'affichage le 11/08/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180830-DE_2018_053-DE

CONVENTION DE STAGE AUX ECOLES –ETUDIANTE-CFPC MONTOIRE/LOIR ET LA COMMUNE

Ce point est annulé.

Divers

Luminaire de l'Eclairage Public

Le type de luminaire retenu est Montmartre pour la rue de l'Eglise.

-

Bilan Agronomique 2017

Le bilan agronomique 2017 de Arjowigging relatif au recyclage agricole des boues solides chaulées de la papeterie Arjowiggings à Bessé-sur-Braye est consultable en mairie.

ALSH de Villedômer

Le Conseil est informé du changement de prestataire de gestion de l'ALSH de Villedômer. A compter de la rentrée 2018-2019, cette mission est confiée à l'Elan Coluche. La collectivité maintient la mise en place de ce service d'ALSH le mercredi. Une rencontre avec la commune de Villedômer est prévue afin de préciser certains détails.

Monthodon Fait son cirque

2 représentations sont programmées pour le week-end du 18 et 19 mai 2019 – Famille Morallès : 1^{er} spectacle de 45 minutes et le second 1h05 minutes.

Visite Assemblée Nationale

Le Conseil est invité à la visite de l'Assemblée Nationale le 21 novembre 2018.

Elections Municipales de 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il cessera sa fonction de Maire et de sa non représentation aux élections municipales en 2020.

La séance est levée à 22 heures 00

Le secrétaire

Madame BEGAULT Laura